



États financiers consolidés
Exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 janvier 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de l'existence et de l'exactitude des stocks

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 e) ii), 3 f) et 4 des états financiers. Au 31 janvier 2026, le solde des marchandises de l'entité se chiffrait à 110 187 mille dollars. Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen pondéré, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'existence et de l'exactitude des stocks constituait une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du solde des stocks et des travaux d'audit nécessaires pour tester les stocks détenus à plusieurs endroits.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles à l'égard du processus relatif aux stocks de l'entité, y compris les contrôles relatifs au dénombrement des stocks au centre de distribution et en magasins et à l'établissement du coût moyen pondéré.

Nous avons testé les achats de stocks afin de valider l'existence et l'exactitude du prix coûtant des stocks en utilisant des techniques assistées par ordinateur pour apparier les bons de commande avec les factures, les rapports d'expédition et les décaissements.

Pour les éléments sélectionnés, nous avons observé les dénombrements cycliques des stocks de l'entité au centre de distribution et dans des magasins sélectionnés vers la fin de l'exercice, et nous avons effectué des comptages par sondages que nous avons comparés avec les documents comptables de l'entité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 5

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie Valcourt.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Montréal, Canada

Le 9 avril 2026

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2026	2025
Produits nets	22	776 846 \$	773 804 \$
Coût des biens vendus	4	342 298	338 766
Marge brute		434 548	435 038
Frais de vente et charges générales et administratives		420 775	417 198
Charges liées à la transformation stratégique	12	6 962	–
Résultat des activités d’exploitation		6 811	17 840
Produits financiers	17	4 052	8 024
Charges financières	17	(11 955)	(9 963)
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(1 092)	15 901
Recouvrement (charge) d’impôt sur le résultat	9	176	(3 762)
(Perte nette) bénéfice net		(916) \$	12 139 \$
(Perte) bénéfice par action	18		
De base		(0,02) \$	0,25 \$
Dilué		(0,02)	0,24

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
Pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	<u>2026</u>	<u>2025</u>
(Perte nette) bénéfice net		(916) \$	12 139 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d’être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 693 \$; 2 522 \$ pour 2025)	14	(10 247)	7 002
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Perte actuarielle nette au titre du régime à prestations définies (après impôt de 116 \$ pour 2025)	8	—	(321)
Total des autres éléments du résultat global		(10 247)	6 681
Résultat global total		(11 163) \$	18 820 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE**BILANS CONSOLIDÉS**Au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2026	2025
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie		150 956 \$	158 116 \$
Clients et autres débiteurs		6 864	6 088
Actif financier dérivé	23	178	12 286
Impôt sur le résultat recouvrable		304	—
Stocks	4	110 187	132 877
Charges payées d'avance et autres actifs		11 748	12 714
Total des actifs courants		280 237	322 081
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	5	100 190	89 126
Immobilisations incorporelles	6	6 565	1 639
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	141 432	140 120
Impôt sur le résultat différé	9	25 036	21 120
Total des actifs non courants		273 223	252 005
TOTAL DES ACTIFS		553 460 \$	574 086 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et autres créditeurs	11	87 750 \$	109 671 \$
Passif financier dérivé	23	3 934	—
Produits différés	13	13 393	12 398
Impôt sur le résultat à payer		—	191
Partie courante des obligations locatives	7	37 943	34 145
Total des passifs courants		143 020	156 405
PASSIFS NON COURANTS			
Autres créditeurs non commerciaux	11, 15	316	—
Obligations locatives	7	123 603	121 252
Total des passifs non courants		123 919	121 252
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	31 106	29 108
Surplus d'apport		11 233	11 456
Résultats non distribués		246 576	248 012
Cumul des autres éléments du résultat global	14	(2 394)	7 853
Total des capitaux propres		286 521	296 429
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		553 460 \$	574 086 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Samuel Minzberg, président du conseil

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

 Pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025

(en milliers de dollars canadiens)

		Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Note(s)					
Solde au 2 février 2025		29 108	\$ 11 456	\$ 248 012	\$ 7 853	\$ 296 429
Perte nette		—	—	(916)	—	(916)
Total des autres éléments du résultat global	8, 14	—	—	—	(10 247)	(10 247)
Résultat global total pour l'exercice		—	—	(916)	(10 247)	(11 163)
Options sur actions exercées	14	2 264	(647)	—	—	1 617
Programme de rachat d'actions dans le cadre du RAAA	14	(266)	—	(520)	—	(786)
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	—	424	—	—	424
Total des apports des (distributions aux) propriétaires de la société		1 998	(223)	(520)	—	1 255
Solde au 31 janvier 2026		31 106	\$ 11 233	\$ 246 576	\$ (2 394)	\$ 286 521
Solde au 4 février 2024		28 292	\$ 11 207	\$ 238 668	\$ 851	\$ 279 018
Bénéfice net		—	—	12 139	—	12 139
Total des autres éléments du résultat global	8, 14	—	—	(321)	7 002	6 681
Résultat global total pour l'exercice		—	—	11 818	7 002	18 820
Options sur actions exercées	14	958	(267)	—	—	691
Programme de rachat d'actions dans le cadre du RAAA	14	(142)	—	(2 474)	—	(2 616)
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	—	516	—	—	516
Total des apports des (distributions aux) propriétaires de la société		816	249	(2 474)	—	(1 409)
Solde au 1^{er} février 2025		29 108	\$ 11 456	\$ 248 012	\$ 7 853	\$ 296 429

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**Pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Perte nette) bénéfice net		(916) \$	12 139 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements et pertes de valeur nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	5, 6	16 680	14 378
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	7	41 430	39 364
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	740	516
Variation nette du transfert vers les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie		2 102	(1 379)
Profit de change		(3 876)	(8 361)
Intérêts sur les obligations locatives	7, 17	9 942	9 963
Produits d'intérêts	17	(4 052)	(5 783)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	9	(176)	3 762
		61 874	64 599
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		(927)	(2 744)
Stocks		22 690	(10 852)
Charges payées d'avance et autres actifs		966	3 627
Fournisseurs et autres créditeurs		(17 636)	42 991
Actif au titre des retraites		—	712
Produits différés		995	459
		67 962	98 792
Intérêts reçus		4 203	5 981
Impôts sur le résultat payés		(542)	(516)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		71 623	104 257
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	5, 6, 21	(37 023)	(31 193)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(37 023)	(31 193)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Paiements d'obligations locatives	7, 21	(46 432)	(40 254)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux fins d'annulation	14	(718)	(464)
Produit tiré de l'émission de capital social	14	1 617	691
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(45 533)	(40 027)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISES		3 773	8 426
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(7 160)	41 463
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		158 116	116 653
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		150 956 \$	158 116 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 21)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour femmes. Les actions ordinaires et les actions de catégorie A de la société qui sont émises et en circulation sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance de Toronto sous les symboles « RET.V » et « RET-A.V », respectivement.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2026 et à 2025 correspond respectivement aux exercices de 52 semaines clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025.

b) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes IFRS de comptabilité telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 9 avril 2026.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action ou d'un prix d'exercice.

e) Estimations, jugements et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

ii) Stocks

Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

iii) Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

iv) Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à la date de passation du contrat ou au moment de la modification du contrat de location, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

v) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, PENN. Penningtons et RW & CO.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la marque dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de distribution et de technologie de l'information.

vi) Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

vii) Immobilisations incorporelles

La direction pose un jugement pour déterminer si les coûts de configuration ou de personnalisation engagés dans des accords d'infonuagique remplissent les critères d'inscription à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles.

viii) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement fondé sur des hypothèses importantes, dont les taux de croissance des ventes, pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les nouvelles normes n'ayant pas encore été adoptées, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, afin d'améliorer l'information sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La norme établit de nouveaux sous-totaux à présenter dans l'état des résultats et des obligations d'information à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 18.

b) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des produits nets consolidés de la société.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • Bâtiments | de 10 à 50 ans |
| • Agencements et matériel | de 3 à 20 ans |
| • Améliorations d'aménagements | durée d'utilité estimée ou durée du contrat de location, selon la moindre des deux |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments.

d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels dont la durée d'utilité estimée est de 3 à 5 ans pour la période en cours et la période comparative. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les coûts de configuration ou de personnalisation engagés dans des accords d'infonuagique qui ne remplissent pas les critères d'inscription à l'actif sont comptabilisés en charges.

e) Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières des états consolidés des résultats.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

f) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que les valeurs comptables puissent ne pas être recouvrables. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ».

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, la direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur sont reprises s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

h) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont passées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration.

iii) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options assorties de conditions de service attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options. Chaque tranche d'options assorties de conditions de service et de conditions liées au marché est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Monte Carlo d'évaluation des options. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respective, qui est généralement d'au plus quatre ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les porteurs d'options à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Unités d'actions liées à la performance (régées en trésorerie)

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Unités d'actions différées (réglées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux termes duquel un administrateur admissible a droit de recevoir un paiement en trésorerie lorsqu'il cesse de siéger au conseil d'administration de la société. Les droits rattachés aux UAD sont entièrement acquis au moment de l'émission et sont réglés en trésorerie en fonction du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société.

Unités d'actions restreintes (réglées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») auquel peuvent participer certains cadres dirigeants et principaux dirigeants. Les droits rattachés aux UAR sont acquis en tranches égales sur une période de trois ans à la date anniversaire de la date d'attribution et exigent la continuité d'emploi auprès de la société jusqu'à chaque date d'acquisition des droits. Les UAR sont réglées en trésorerie à la date anniversaire annuelle en fonction du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société.

Pour chaque régime de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie, un passif est comptabilisé à la juste valeur en fonction du cours des actions de la catégorie d'actions pertinente de la société dans les autres débiteurs, et une charge correspondante est inscrite dans les frais de vente et charges générales et administratives. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des passifs est réévaluée, jusqu'à extinction des passifs, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

i) Produits

Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle des marchandises a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas ajustement à la baisse important.

Les produits nets correspondent aux ventes de marchandises diminuées des démarques et des retours. Les produits nets des magasins sont comptabilisés au point de vente, lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au client. Les produits nets issus du commerce électronique sont comptabilisés à la date de livraison au client.

Les frais d'expédition facturés aux clients sont comptabilisés dans les produits nets liés au commerce électronique.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

j) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

k) Résultat par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

l) Capital social

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) Dépréciation des actifs financiers

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

iii) Passifs financiers

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

iv) Relations de couverture

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

n) Évaluation de la juste valeur

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

4. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 339 288 \$ (334 046 \$ au 1^{er} février 2025). De plus, pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 3 010 \$ (4 720 \$ au 1^{er} février 2025) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1 654 \$ a été inclus dans les stocks au 31 janvier 2026 (1 936 \$ au 1^{er} février 2025).

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
Prix coûtant					
Solde au 4 février 2024	5 860 \$	35 153 \$	64 854 \$	28 703 \$	134 570 \$
Entrées	–	2 277	21 172	9 472	32 921
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(1 404)	(10 800)	(5 908)	(18 112)
Solde au 1 ^{er} février 2025	5 860 \$	36 026 \$	75 226 \$	32 267 \$	149 379 \$
Solde au 2 février 2025	5 860 \$	36 026 \$	75 226 \$	32 267 \$	149 379 \$
Entrées	–	461	16 197	10 382	27 040
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(330)	(10 239)	(4 480)	(15 049)
Solde au 31 janvier 2026	5 860 \$	36 157 \$	81 184 \$	38 169 \$	161 370 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 4 février 2024	– \$	17 443 \$	33 185 \$	14 333 \$	64 961 \$
Amortissement	–	1 098	7 392	3 745	12 235
Pertes de valeur	–	–	223	946	1 169
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(1 404)	(10 800)	(5 908)	(18 112)
Solde au 1 ^{er} février 2025	– \$	17 137 \$	30 000 \$	13 116 \$	60 253 \$
Solde au 2 février 2025	– \$	17 137 \$	30 000 \$	13 116 \$	60 253 \$
Amortissement	–	1 140	9 443	4 940	15 523
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	–	–	246	207	453
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(330)	(10 239)	(4 480)	(15 049)
Solde au 31 janvier 2026	– \$	17 947 \$	29 450 \$	13 783 \$	61 180 \$
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} février 2025	5 860 \$	18 889 \$	45 226 \$	19 151 \$	89 126 \$
Au 31 janvier 2026	5 860 \$	18 210 \$	51 734 \$	24 386 \$	100 190 \$

Au cours des exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable. La dépréciation liée aux immobilisations corporelles s'explique par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 635 \$ (1 169 \$ au 1^{er} février 2025).

Lorsqu'elle calcule la valeur recouvrable d'une UGT (magasin de vente au détail), la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Au 31 janvier 2026, les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 10,5 % (12,0 % au 1^{er} février 2025).

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les UGT (magasins de vente au détail) ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, une perte de valeur sur des immobilisations corporelles de 182 \$ (néant au 1^{er} février 2025) a été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT.

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 1 852 \$ (18 325 \$ au 1^{er} février 2025); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels, comme il est présenté ci-après :

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Prix coûtant		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 511 \$	4 663 \$
Entrées	5 630	1 047
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(1 966)	(2 199)
Solde à la clôture de l'exercice	7 175 \$	3 511 \$
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 872 \$	3 097 \$
Amortissement	704	974
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(1 966)	(2 199)
Solde à la clôture de l'exercice	610 \$	1 872 \$
Valeurs comptables nettes	6 565 \$	1 639 \$

Les immobilisations incorporelles comportent un montant non amorti de 196 \$ (1 204 \$ au 1^{er} février 2025); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

7. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 2 février 2025	139 549 \$	571 \$	140 120 \$
Entrées de contrats de location	43 186	–	43 186
Modifications de contrats de location	(444)	–	(444)
Amortissement	(41 186)	(244)	(41 430)
Solde au 31 janvier 2026	141 105 \$	327 \$	141 432 \$

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 4 février 2024	130 558 \$	899 \$	131 457 \$
Entrées de contrats de location	49 340	152	49 492
Modifications de contrats de location	(1 388)	(77)	(1 465)
Amortissement	(38 961)	(403)	(39 364)
Solde au 1 ^{er} février 2025	139 549 \$	571 \$	140 120 \$

Obligations locatives

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	155 397 \$	137 594 \$
Entrées de contrats de location	43 186	49 501
Modifications de contrats de location	(547)	(1 407)
Paievements au titre des obligations locatives	(46 432)	(40 254)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 17)	9 942	9 963
Solde à la clôture de l'exercice	161 546 \$	155 397 \$

Partie courante des obligations locatives	37 943 \$	34 145 \$
Partie non courante des obligations locatives	123 603	121 252
Total des obligations locatives	161 546 \$	155 397 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2027	48 190 \$
2028	38 194
2029	28 058
2030	20 717
2031	15 406
Par la suite	41 409
Total des obligations locatives non actualisées	<u>191 974 \$</u>

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 1 766 \$ (3 325 \$ au 1^{er} février 2025) et des paiements de loyer sans durée déterminée de 4 025 \$ (2 658 \$ au 1^{er} février 2025) dans les frais de ventes et charges générales et administratives. La société n'a comptabilisé aucune charge liée aux contrats à court terme au cours des exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025.

Au 31 janvier 2026, des paiements de loyer non actualisés futurs de 14 691 \$ (15 910 \$ au 1^{er} février 2025) se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n'y a pas de certitude raisonnable qu'elles soient exercées et qui n'ont pas été incluses dans les obligations locatives.

8. RETRAITES

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2025, le régime de retraite à prestations définies de la société (le « régime ») a été dissous. Le régime a été remplacé par un régime de retraite à cotisations définies. En conséquence, la société a comptabilisé un profit net sur liquidation de 12 \$ dans les frais de vente et charges générales et administratives pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé des coûts d'administration de 207 \$ liés à la dissolution du régime dans les frais de vente et charges générales et administratives (391 \$ au 1^{er} février 2025).

	<u>Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025</u>
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	20 049 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	292
Coût financier	664
Cotisations des membres du régime	88
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses financières	625
Prestations versées à même les actifs du régime	(1 588)
Règlements	(20 130)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	<u>– \$</u>

Variations de la juste valeur des actifs du régime	
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	21 198 \$
Rendement sur les actifs du régime	189
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	711
Cotisations patronales	472
Cotisations des membres du régime	88
Prestations versées	(1 588)
Coûts d'administration du régime	(616)
Transferts	(336)
Règlements	(20 118)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	<u>– \$</u>

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	<u>Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025</u>
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	292 \$
Profit net sur le règlement	(12)
Produit net d'intérêt	(47)
Coûts d'administration du régime ¹	616
Charge de retraite	<u>849 \$</u>

¹ Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025, les coûts d'administration du régime comprennent un montant de 391 \$ au titre des coûts d'administration engagés dans le cadre de la dissolution et du règlement du régime.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles ainsi que l'effet du plafond de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025
Profit cumulé dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	(1 658) \$
Profit constaté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice (après impôt de 116 \$)	321
Profit cumulé dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	<u>(1 337) \$</u>

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025
Obligation au titre des prestations constituées	
Taux d'actualisation	4,70 %
Augmentation de salaire	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustées pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel	
Taux d'actualisation	4,70 %
Augmentation de salaire	4,00 %

Régime à cotisations définies

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé une charge de retraite de 1 086 \$ (697 \$ au 1^{er} février 2025) au titre des cotisations au régime de retraite à cotisations définies dans les frais de vente et charges générales et administratives.

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le recouvrement (la charge) d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Charge d'impôt exigible		
Impôt de l'exercice considéré	47 \$	547 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	—	(285)
Charge d'impôt exigible	47	262
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Comptabilisation et résorption des différences temporaires	(256)	3 498
Variations des taux d'impôt	7	4
Variations de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	(2)	(2)
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	28	—
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(223)	3 500
Total (du recouvrement) de la charge d'impôt	(176) \$	3 762 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	31 janvier 2026			1 ^{er} février 2025		
	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	(13 940) \$	3 693 \$	(10 247) \$	9 524 \$	(2 522) \$	7 002 \$
Pertes actuarielles au titre du régime à prestations définies	—	—	—	(437)	116	(321)
	(13 940) \$	3 693 \$	(10 247) \$	9 087 \$	(2 406) \$	6 681 \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	31 janvier 2026		1 ^{er} février 2025	
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(1 092) \$		15 901 \$	
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	(289)	26,47 %	4 212	26,50 %
Variations des taux d'impôt	7	(0,64) %	4	0,03 %
Charges non déductibles et autres ajustements	207	(18,96) %	219	1,38 %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(2)	0,18 %	(2)	(0,01) %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(127)	11,63 %	(386)	(2,43) %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	28	(2,56) %	(285)	(1,79) %
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(176) \$	16,12 %	3 762 \$	23,66 %

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Obligations locatives	41 998 \$	40 928 \$	– \$	– \$	41 998 \$	40 928 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	36 768	36 908	(36 768)	(36 908)
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 925	7 595	–	–	7 925	7 595
Stocks	–	–	1 580	1 352	(1 580)	(1 352)
Passif (actif) financier dérivé, montant net	865	–	–	3 194	865	(3 194)
Réserves comptables	920	1 077	–	–	920	1 077
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	11 795	13 176	–	–	11 795	13 176
Autres	117	145	236	347	(119)	(202)
	63 620 \$	62 921 \$	38 584 \$	41 801 \$	25 036 \$	21 120 \$

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 3 février 2024	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1 ^{er} février 2025	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 31 janvier 2026
Obligations locatives	37 030 \$	3 898 \$	– \$	40 928 \$	1 070 \$	– \$	41 998 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	(34 464)	(2 444)	–	(36 908)	140	–	(36 768)
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 269	(3 674)	–	7 595	330	–	7 925
Stocks	(1 519)	167	–	(1 352)	(228)	–	(1 580)
(Actif) passif financier dérivé, montant net	(307)	(365)	(2 522)	(3 194)	366	3 693	865
Actif au titre des retraites	(304)	188	116	–	–	–	–
Réserves comptables	650	427	–	1 077	(157)	–	920
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	14 737	(1 561)	–	13 176	(1 381)	–	11 795
Autres	(66)	(136)	–	(202)	83	–	(119)
	27 026 \$	(3 500) \$	(2 406) \$	21 120 \$	223 \$	3 693 \$	25 036 \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 janvier 2026, des actifs d'impôt différé liés au report en avant de pertes en capital déductibles totalisant 3 138 \$ (3 140 \$ au 1^{er} février 2025) n'étaient pas comptabilisés aux bilans consolidés, puisqu'il était improbable qu'il existe des gains en capital imposables futurs suffisants auxquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments. Le report en avant de pertes en capital déductibles n'expire pas en vertu de la législation fiscale actuelle.

10. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La société dispose d'une convention de crédit renouvelable de premier rang garantie conclue avec une institution financière canadienne, qui se compose d'une facilité de crédit renouvelable de 50 000 \$. La société peut contracter des emprunts en dollars canadiens ou américains au taux préférentiel, au taux de base, au taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) majoré de 1,75 % ou au taux SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*) majoré de 1,75 %. Un montant pouvant atteindre 25 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) peut être prélevé sur la facilité sous forme de lettres de crédit garanties.

En date du 31 janvier 2026 et du 1^{er} février 2025, un montant de néant était prélevé sur les facilités de crédit renouvelables et en date du 31 janvier 2026, un montant de néant était affecté à des lettres de crédit garanties (1 000 \$ au 1^{er} février 2025).

La facilité de crédit est garantie par un acte d'hypothèque immobilière de premier rang sur certaines immobilisations corporelles de la société. La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière relativement à cette facilité de crédit renouvelable. En date du 31 janvier 2026 et du 1^{er} février 2025, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Dettes fournisseurs	45 577 \$	61 572 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	25 183	22 415
Autres créditeurs non commerciaux	11 771	19 835
Passif au titre du remboursement futur	3 315	3 697
Passif financier au titre du RAAA (note 14)	2 220	2 152
	88 066 \$	109 671 \$
	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Partie non courante (note 15)	316 \$	– \$
Partie courante des fournisseurs et autres créditeurs	87 750	109 671
	88 066 \$	109 671 \$

12. CHARGES LIÉES À LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a entrepris un plan de restructuration dans le cadre de son plan stratégique quinquennal visant à faire évoluer la structure opérationnelle de la société. Par conséquent, la société a engagé les coûts de restructuration suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026
Indemnités de fin de contrat de travail	5 568 \$
Honoraires de consultation	1 394
	6 962 \$

Au 31 janvier 2026, la société a comptabilisé une provision liée aux coûts de restructuration de 1 471 \$ incluse dans les fournisseurs et autres débiteurs.

13. PRODUITS DIFFÉRÉS

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	292 \$	307 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	13 101	12 091
	13 393 \$	12 398 \$

14. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

	Pour les exercices clos les			
	31 janvier 2026		1 ^{er} février 2025	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	36 135	28 626	35 856	27 810
Actions émises à la suite de l'exercice d'options sur actions	1 078	2 264	461	958
Actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre du RAAA	(327)	(266)	(182)	(142)
Solde à la clôture de l'exercice	36 886	30 624	36 135	28 626
Total du capital social	50 326	31 106 \$	49 575	29 108 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, 1 078 333 actions de catégorie A sans droit de vote (460 667 au 1^{er} février 2025) ont été émises à la suite de l'exercice d'options sur actions acquises dans le cadre des programmes d'options sur actions de la société (note 15). Les montants portés au crédit du capital social au titre de l'exercice d'options sur actions comprennent une contrepartie en trésorerie de 1 617 \$ (691 \$ au 1^{er} février 2025) assortie d'une valeur attribuée provenant du surplus d'apport de 647 \$ (267 \$ au 1^{er} février 2025).

Rachat d'actions aux fins d'annulation aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») approuvée par la Bourse de croissance TSX, la société peut acquérir un total d'au plus 3 700 472 actions de catégorie A sans droit de vote de la société (les « actions ») au cours de la période de 12 mois commençant le 5 août 2025 et se terminant le 4 août 2026, ce qui représente environ 10 % du flottant des actions. Par ailleurs, dans le cadre de l'offre publique de rachat, la société ne peut acquérir plus de 2 % du flottant des actions, soit 740 094 actions, au cours de toute période de 30 jours.

En parallèle avec l'offre publique de rachat, la société a conclu un régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») avec un courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat aux moments où la société ne serait normalement pas autorisée à racheter des actions pendant des périodes d'interdiction d'opérations auto-imposées.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, aux termes de l'offre publique de rachat et du RAAA, la société a racheté aux fins d'annulation 327 700 actions (181 900 au 1^{er} février 2025) d'une valeur comptable de 266 \$ (142 \$ au 1^{er} février 2025) pour une contrepartie en trésorerie totale de 718 \$ (464 \$ au 1^{er} février 2025). Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la prime par rapport à la valeur comptable de 452 \$ (322 \$ au 1^{er} février 2025) a été imputée aux résultats non distribués. Entre la date de lancement de l'offre publique de rachat, soit le 5 août 2024, et le 31 janvier 2026, la société a racheté aux fins d'annulation un total de 509 600 actions.

En date du 31 janvier 2026, un passif financier de 2 220 \$ (2 152 \$ au 1^{er} février 2025) a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un montant de 68 \$ dans les résultats non distribués. Ce passif représente la valeur maximale des actions pouvant être rachetées par le courtier désigné dans le cadre du RAAA pendant les périodes d'interdiction d'opérations auto-imposées. Après le 31 janvier 2026, selon les modalités de l'offre publique de rachat, la société a racheté aux fins d'annulation 235 600 actions pour une contrepartie en trésorerie totale de 475 \$.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	<u>Couvertures de flux de trésorerie</u>
Solde au 2 février 2025	7 853 \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 2 289 \$)	(6 352)
Transfert vers le coût des stocks (après impôt de 1 404 \$)	(3 895)
Solde au 31 janvier 2026	<u>(2 394) \$</u>
Solde au 4 février 2024	851 \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 4 151 \$)	11 520
Transfert vers le coût des stocks (après impôt de 1 629 \$)	(4 518)
Solde au 1 ^{er} février 2025	<u>7 853 \$</u>

Dividendes

Aucun dividende n'a été déclaré ni payé au cours des exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025.

15. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Aux termes du plan d'options sur actions et conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX, la société ne peut émettre plus de 4 300 000 actions de catégorie A sans droit de vote (4 300 000 au 1^{er} février 2025) à la suite de l'exercice d'options. L'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de catégorie A sans droit de vote de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution.

Options sur actions octroyées en fonction de conditions de service

La société attribue des options sur actions pour lesquelles il est prévu que les conditions de service seront remplies. La juste valeur estimative des options à la date d'attribution a été déterminée au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options, en fonction des hypothèses suivantes (les montants sont en dollars) :

	Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026
	25 000 options sur actions attribuées le 10 avril 2025
Durée prévue des options sur actions	2,7 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,61 %
Volatilité prévue du cours de l'action	29,89 %
Taux de rendement de l'action	—
Cours de l'action à la date d'attribution	2,03 \$
Prix d'exercice	2,03 \$
Juste valeur moyenne	0,44 \$

	Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025		
	17 000 options sur actions attribuées le 19 décembre 2024	75 000 options sur actions attribuées le 19 septembre 2024	1 109 917 options sur actions attribuées le 26 juin 2024
Durée moyenne pondérée prévue des options sur actions	2,7 ans	2,7 ans	3,0 ans
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	3,18 %	2,84 %	3,88 %
Volatilité moyenne pondérée prévue du cours de l'action	28,88 %	36,83 %	38,96 %
Taux de rendement de l'action	—	—	—
Cours de l'action à la date d'attribution	2,57 \$	2,40 \$	2,42 \$
Prix d'exercice	2,57 \$	2,40 \$	2,42 \$
Juste valeur moyenne pondérée	0,55 \$	0,62 \$	0,71 \$

La volatilité prévue est fondée sur la volatilité passée de la société.

La variation des options sur actions octroyées en fonction de conditions de service en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	31 janvier 2026		1 ^{er} février 2025	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 890	2,34 \$	1 697	3,55 \$
Attribution	25	2,03	1 202	2,42
Exercice (note 14)	(408)	1,50	(301)	1,50
Renonciation et expiration	(159)	2,55	(708)	5,73
En circulation à la clôture de l'exercice	1 348	2,57 \$	1 890	2,34 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	493	2,63 \$	248	2,11 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions octroyées en fonction de conditions de service en circulation au 31 janvier 2026 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
2,03 \$ – 2,40 \$	100	1,85 an	2,31 \$	25	2,40 \$
2,41 \$ – 2,42 \$	903	1,83	2,42	298	2,42
2,43 \$ – 3,05 \$	345	1,69	3,03	170	3,03
	1 348	1,79 an	2,57 \$	493	2,63 \$

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 424 \$ relativement à ses options sur actions octroyées en fonction de conditions de service ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant (516 \$ au 1^{er} février 2025). Le cours de clôture moyen des actions de la société aux dates d'exercice des options exercées au cours de l'exercice s'est établi à 2,09 \$ (2,48 \$ au 1^{er} février 2025).

Options sur actions assorties de conditions liées au marché

Au cours des exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025, aucune option sur actions assortie de conditions liées au marché n'a été attribuée.

La variation des options sur actions assorties de conditions liées au marché en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les				
	31 janvier 2026			1 ^{er} février 2025	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	670	1,50 \$	830	1,50 \$	–
Exercice (note 14)	(670)	1,50	(160)	1,50	–
En circulation et exerçables à la clôture de l'exercice	–	– \$	670	1,50 \$	0,31 an

Pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025, la société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération relativement à ses options sur actions assorties de conditions liées au marché.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Aucune UAP n'a été attribuée au cours des exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025.

Unités d'actions différées (réglées en trésorerie)

Le 10 avril 2025, le conseil d'administration de la société a approuvé l'adoption d'un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») à l'intention des administrateurs non-membres du personnel. Aux termes du régime d'UAD, le nombre d'UAD octroyées par le conseil d'administration est fondé sur le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les UAD sont rachetables contre trésorerie au moment où un administrateur admissible cesse de siéger au conseil d'administration de la société, pour un montant établi en fonction du cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote de la société à la date de rachat.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a émis les UAD suivantes à un prix d'attribution fondé sur le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

	10 avril 2025	17 juin 2025
Nombre d'UAD	100 961	13 636
Prix d'attribution	2,08 \$	2,20 \$

La variation du nombre d'UAD en circulation se présente comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026 UAD (en milliers)
Attribution	115
En circulation à la clôture de l'exercice	115

Selon le cours de clôture des actions de catégorie A sans droit de vote de la société de 2,22 \$ le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions relativement aux UAD en circulation de 254 \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2026 dans les frais de vente et charges générales et administratives et un passif correspondant a été comptabilisé dans les autres créiteurs non courants.

Unités d'actions restreintes (réglées en trésorerie)

Le 18 décembre 2025, le conseil d'administration de la société a approuvé l'adoption d'un régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») auquel peuvent participer certains cadres dirigeants. Aux termes du régime d'UAR, le nombre d'UAR octroyées par le conseil d'administration est fondé sur la valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux UAR sont acquis en tranches égales sur une période de trois ans à la date anniversaire de la date d'attribution et exigent la continuité d'emploi auprès de la société jusqu'à chaque date d'acquisition des droits. Les UAR deviennent rachetables contre trésorerie chaque date d'acquisition des droits en fonction de la valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a émis les UAR suivantes à un prix d'attribution fondé sur le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

	<u>24 décembre 2025</u>
Nombre d'UAR	1 143 769
Prix d'attribution	2,09 \$

La variation du nombre d'UAR en circulation se présente comme suit :

	<u>Pour l'exercice</u>
	<u>clos le</u>
	<u>31 janvier 2026</u>
	<u>UAR</u>
	<u>(en milliers)</u>
Attribution	<u>1 144</u>
En circulation à la clôture de l'exercice	<u>1 144</u>

Selon le cours moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote de la société de 2,18 \$ pour les cinq jours de bourse précédant le 31 janvier 2026, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions relativement aux UAR en circulation de 62 \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2026 dans les frais de vente et charges générales et administratives et un passif correspondant a été comptabilisé dans les autres créditeurs non courants.

16. ENGAGEMENTS

Au 31 janvier 2026, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Obligations d'achat	Autres contrats de service	Total
D'ici 1 an	117 089 \$	2 006 \$	119 095 \$
D'ici 2 ans	5 378	955	6 333
D'ici 3 ans	3 530	150	3 680
D'ici 4 ans	1 405	—	1 405
D'ici 5 ans	155	—	155
Années subséquentes	—	—	—
Total	127 557 \$	3 111 \$	130 668 \$

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 7.

17. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
Produits d'intérêts	4 052 \$	5 783 \$
Profit de change	—	2 241
Produits financiers	4 052	8 024
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	9 942	9 963
Perte de change	2 013	—
Charges financières	11 955	9 963
Charges financières nettes	7 903 \$	1 939 \$

18. (PERTE) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice de base et dilué par action se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	50 188	49 357
Effet dilutif des options sur actions octroyées	—	502
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	50 188	49 859

Au 31 janvier 2026, 1 348 186 options sur actions (1 481 796 au 1^{er} février 2025) étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie la chef de la direction) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent aux plans de paiement fondés sur des actions, tel qu'il est décrit à la note 15.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a engagé une charge de rémunération liée aux principaux dirigeants comprenant les salaires, la rémunération des administrateurs et les avantages à court terme de 2 603 \$ (2 669 \$ au 1^{er} février 2025).

Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a engagé des honoraires de 125 \$ (212 \$ au 1^{er} février 2025) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel est associé un membre du conseil d'administration. Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

20. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
Salaires et avantages du personnel	203 478 \$	191 905 \$
Charges liées aux régimes de retraite	1 086	1 546
Charge de rémunération fondée sur des actions	740	516
	205 304 \$	193 967 \$

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour les exercices clos les	
	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	963 \$	5 316 \$

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, les paiements d'obligations locatives de 46 432 \$ comprennent les intérêts de 9 942 \$ (paiements d'obligations locatives de 40 254 \$ comprenant le paiement d'intérêts de 9 963 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025).

22. PRODUITS NETS

La ventilation des produits nets se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
Magasins de détail	576 624 \$	571 477 \$
Commerce électronique	200 222	202 327
Produits nets	776 846 \$	773 804 \$

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (hormis ceux qui sont indiqués ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	31 janvier 2026						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	178 \$	– \$	178 \$	– \$	178 \$	178 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	3 934 \$	– \$	3 934 \$	– \$	3 934 \$	3 934 \$

	1 ^{er} février 2025						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	12 286 \$	– \$	12 286 \$	– \$	12 286 \$	12 286 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025.

Instruments financiers dérivés

La société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant l'achat de dollars américains. La durée de ces contrats de change peut s'étendre sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Les contrats de change à terme en cours, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Solde net
31 janvier 2026	1,372 \$	167 000 \$	178 \$	3 934 \$	(3 756) \$
1^{er} février 2025	1,347 \$	134 000 \$	12 286 \$	– \$	12 286 \$

24. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie en traitant principalement avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
Trésorerie	150 956 \$	158 116 \$
Clients et autres débiteurs	6 864	6 088
	157 820 \$	164 204 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. La société estime que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation futures et les fonds qu'elle peut prélever sur la facilité de crédit renouvelable seront suffisants pour permettre à la société de satisfaire à ses besoins d'exploitation et d'honorer ses obligations financières. La plupart des fournisseurs et autres créiteurs sont exigibles dans au plus 12 mois.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats de change à terme d'au plus 2 ans habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie. Ainsi, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture admissibles est comptabilisée à titre de composante des autres éléments du résultat global, avant d'être comptabilisée dans le coût des stocks ou reclassée en résultat net lors du transfert depuis le cumul des autres éléments du résultat global.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement d'un solde de trésorerie de 34 975 \$, de clients et autres débiteurs de 80 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 20 125 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 31 janvier 2026, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation respective de 1 488 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 31 janvier 2026.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie), afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 31 janvier 2026, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution de 8 309 \$ ou une augmentation de 8 259 \$, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 31 janvier 2026.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie de la société et à sa facilité de crédit renouvelable. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes et relativement aux intérêts payés sur l'encours de la facilité de crédit renouvelable. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur la facilité de crédit.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie au 31 janvier 2026 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la société a gagné des intérêts créditeurs de 4 052 \$ sur sa trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 848 \$. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

La société n'a engagé aucune charge d'intérêts sur sa facilité de crédit renouvelable pour l'exercice clos le 31 janvier 2026.

25. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- s'assurer que toutes les obligations financières aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont remplies;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres et de son accès aux facilités de crédit décrites à la note 10. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés et des facilités de crédit auxquelles elle a accès. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives).